

## ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00  
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25  
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :  
Canada (UN AN)... \$1.00  
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25  
Etranger (Union postale).  
UN AN... f. 13.50

## LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

## Bureaux :

Chemin Sainte-Foy  
près Québec.

TELEPHONE : 1750

## SOMMAIRE

Le Pays, le Bulletin, le Saint-Jeanbaptisme, etc. .... G. A. DESCHAMPS  
Le Sacre de S. G. Mgr O. E. Mathieu. — Le tombeau de Pie IX achevé.  
Ce sont des étrangers. .... CANADIEN  
M. Léon de Tinsseau. — A propos de Chiniquy.  
A propos d'un Pape américain Jules ROMAIN  
Ces chers confrères !  
Le Rév. P. Lelièvre et Verville. LUC-ANTOINE  
Je ne sais. .... J. B. SAINT-LAURENT  
Machine socialiste.  
106 ! .... J. P. LEFRANC  
Les leçons d'un procès — Pour les pauvres. — Coup et contre-coup. — Bouquins de forte haleine. —  
Le Tricolore n'est pas notre drapeau. — Si le ridicule tuait. — Ses grands hommes. — Comment on prépare l'annexion. — Le Saint-Siège et l'Histoire de Mgr Duchesne. — Nouveaux cardinaux. — Merci !  
En Passant : (Pauvres jeunes gens ; Le père du journalisme jaune ; Il y a 221 ans, etc.)  
Comme au temps des Apôtres. — L'Union régionale de Montréal.  
A nos nouveaux lecteurs.

## Le "Pays", le "Bulletin", le "Saint-Jeanbaptisme", etc.

Le Pays et son copain, le Bulletin, ragent encore.

Les deux compères ne peuvent digérer les vérités dites par M. Gautherot sur le compte de la Révolution française. Aussi, il faut voir comme le confédérant en attrappe des bordées d'injures.

Que voulez-vous ! En jetant la lumière sur les horreurs qui font l'admiration de ces feuilles malfaisantes, M. Gautherot a bien eu le malheur de soulever un coin du voile qui recouvre la ferblanterie maçonnique ! Et on sait comme les chevaliers du tiers-point sont chatouilleux sur ce point-là. L'œil d'un profane ne doit jamais contempler, son oreille ne doit jamais entendre ce qui se barbotte dans ces ateliers de mensonges et de perversion morale qu'on appelle des loges maçonniques.

Aussi, par le temps qui court, chaque numéro du Pays comme du Bulletin nous les montre occupés à mordre rageusement les idées et même la personne de M. Gautherot. En les lisant on songe au "serpent et à la lime" du bon Lafontaine.

C'est cela, rongez, grugez, bavez, Pays et Bulletin, vous en eerez quittes pour vous ébrécher les dents. La vérité historique saura bien résister à vos attaques. Elle a vu bien d'autres vipères s'acharner contre elle et se briser les dents.

M. Gautherot n'est pas le seul qui ait le don de soulever l'ire du Pays. Saint-Jean-Baptiste n'a pas l'air d'être fort en odeur de sainteté auprès de la feuille radicale. Je ne vois pas bien qu'est-ce qu'il a pu lui faire, mais le Pays a contre ce qu'il appelle, en faisant un barbarisme, le Saint-Jeanbaptisme, et contre l'emblème de "l'agneau de Dieu", l'agneau qui figure dans nos processions nationales, une rancune inextinguible.

C'est curieux ! Il me semble, pourtant, que saint Jean-Baptiste n'a pas fait autre chose que de prêcher la pénitence, de dévoiler la turpitude des pharisiens, de nommer par leur nom les coquins de son temps et de reprocher publiquement à Hérode de vivre avec une femme qui n'était pas la sienne. Il est vrai que la royale courtisane cria au libelle et que grâce à la faiblesse ou à la coquinerie d'Hérode, les cachots de Macheronte et le glaive d'un mercenaire punirent le défenseur de la vérité et de la morale. Mais il pouvait s'attendre à cela. Supporter la persécution, ça toujours été le lot de ceux qui ont ouvertement "aimé la justice et haï l'iniquité". Il est probable que le Pays ne souffrira pas la persécution de sitôt.

Quoiqu'il en soit, on ne voit pas bien comment saint Jean-Baptiste et sa fête, comment le culte qu'on lui rend publiquement le 24 juin, peuvent soulever les rancœurs d'un journal "avancé" comme le Pays prétend l'être.

Serait-ce, par hasard, parce que, patron du peuple canadien-français, saint Jean-Baptiste protège notre race contre les pharisiens des loges et leurs entreprises ténébreuses ? Serait-ce parce que, le jour de sa fête, bien des nôtres se rappellent ses exemples et se proposent de combattre partout le mal et les mal-fauteurs publics, quels qu'ils soient ?

C'est peut être pour tout cela à la fois.

Quant à l'agneau, le mouton, comme le dit si dédaigneusement le Pays, qui accompagne le petit Saint-Jean-Baptiste dans nos processions de la fête nationale, je comprends sans peine que le Pays préférerait le voir remplacé par quelque *déesse Raison* de la valeur morale de celle qui trônait sur le maître-autel de Notre-Dame de Paris, au temps des pires orgies de la Révolution française. Je conçois aisément que sa grimace se changerait en un sourire largement épanoui si un beau jour de fête nationale, les Canadiens, après avoir renié toutes les gloires de leur passé, jetaient à la voirie la bannière de Saint-Jean Baptiste pour enivrer un tablier de peau de cochon ou un autre article aussi significatif du trousseau maçonnique.

Mais j'oubliais que le tablier mentionné plus haut est un ornement que le Pays n'aime pas entendre rappeler. Y fait-on allusion devant lui que l'on est tenté de s'imaginer que l'on parle de corde dans la maison d'un pendu. Et le Pays de nous répondre : "Mais M. Gautherot a établi que ces tabliers ont été portés par un grand nombre de membres du clergé avant la Révolution."

Il faudrait d'abord savoir ce que le Pays entend par un grand nombre. Et puis, ces ecclésiastiques qui s'étaient

affiliés à la secte et qui violaient ainsi les lois de l'Eglise, ne formaient pas la partie édifiante du clergé de France. C'étaient eux qui en grande partie allaient trahir leurs vœux et apostasier pendant la Révolution. Parce qu'ils étaient francs maçons ils avaient tout ce qu'il fallait pour renier le serment de leur ordination, et pour devenir traitres à l'Eglise de Dieu.

Le Pays sait tout cela. C'est pour cette raison qu'il voudrait bien voir nos prêtres porter le tablier maçonnique. Il sait bien que leur affiliation aux loges serait le signal de la ruine du catholicisme dans notre pays. Et la ruine des convictions religieuses, voilà, en dépit de ses affirmations contraires, le but que poursuit le Pays.

Pour en arriver là il ne laisse passer aucune occasion.

Dans un seul numéro, on le voit se dresser de toute la hauteur de sa petitesse sur le trépied de la loge pour essayer de baver sur Mgr Langevin, au sujet des écoles du Manitoba. Il profite de l'occasion pour insinuer une bonne petite calomnie à l'adresse des écoles de la province de Québec.

Dans une autre page on lit une longue citation de M. G. Hanotaux sur Jeanne d'Arc et le rôle qu'on a fait jouer à certains membres du clergé dans sa condamnation. Il s'agit tout bonnement de jeter, sans que cela paraisse trop, encore un peu de mépris sur le prêtre. C'est autant de gagné pour le Pays. Il sait qu'en agissant de la sorte, il enlève peu à peu du cœur du peuple la confiance dans le prêtre. Il sait que cette confiance une fois détruite, le peuple ne va plus à l'église et ne fait plus de religion. Et alors commence l'exploitation d'un pays par les cabotins des loges. Et cette exploitation amène une ère de prospérité... pour la caisse des journaux genre Pays.

Mais sortons de cette citation sur le procès de Jeanne d'Arc. Allons plus loin.

Quelques émeutes ont eu lieu en Italie. Vite le Pays de profiter du fait pour plaindre la "mentalité misérable" qu'a faite au peuple italien un long "passé de superstition." Et le passé du peuple italien, de quoi a-t-il été fait, si ce n'est de catholicisme !

Donc catholicisme et superstition sont mis sur le même pied, au Pays.

Ce n'est pas surprenant.

G. A. DESCHAMPS

**Si tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année, un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.**

## Le Sacre de Sa Grandeur

Mgr O. E. Mathieu

## Allocution de Mgr Roy

"Les onze s'en allèrent en Galilée, sur une montagne où Jésus leur avait donné rendez-vous. Et Jésus s'approchant leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles."

(Math. xxviii, 16-20.)

Excellence,

Messeigneurs,

Mes frères,

C'est par ce récit d'une grandeur incomparable que s'achève l'évangile de saint Mathieu. Dans un décor qui est devenu familier à nos mémoires et à nos esprits, nous voyons se dérouler une scène incomparable, la première investiture apostolique, nous voyons énoncer par les lèvres mêmes du Fils de Dieu la première mission des Apôtres.

La mission que N.-S. Jésus-Christ était venu remplir ne pouvait pas être renfermée dans le cadre étroit de sa vie terrestre. Il fallait que son Verbe franchît les limites de la Judée et de la Galilée, il fallait que son royaume visible s'étendît jusqu'aux extrémités de la terre et restât appuyé sur une autorité visible.

Pour réaliser ses promesses et mettre à exécution son programme, Jésus-Christ devait se survivre en des hommes choisis par lui, à qui il délèguerait ses pouvoirs et qu'il constituerait ses représentants, ses envoyés.

Ces hommes choisis qu'il a tirés de la foule et initiés à son ministère, il faut qu'il les investisse de leur mission. C'est pour cela qu'il les a rassemblés sur une montagne, près du lac de Génézareth, et c'est à cette étonnante investiture que nous fait assister le récit de saint Mathieu.

Le spectacle que vous avez sous les yeux ce matin, mes frères, l'imposante cérémonie de cette consécration épiscopale, ne sont rien autre chose que la répétition essentiellement identique du récit inspiré. Dans l'Eglise immortelle du Christ, rien ne meurt de ce qu'y a mis son divin fondateur. Après vingt siècles, elle s'appuie toujours à la même pierre angulaire, elle remplit la même mission, prêche la même doctrine, exerce les mêmes pouvoirs. Chaque fois qu'un élu de Dieu vient allonger d'un nouvel anneau la chaîne apostolique, le Christ, toujours vivant dans son Eglise, intervient dans la personne d'un successeur des apôtres, affirme de nouveau son autorité au ciel et sur terre, et transmet intacts les prérogatives, les droits et les devoirs de la divine ambassade.

Vingt-deux fois déjà, sur ce rocher de Québec, montagne vraiment bénie, s'est déroulée la scène évangélique. Vingt-deux fois, des hommes, tirés de la foule par les impénétrables desseins de la Providence, sont venus s'agenouiller en cette basilique, pour recevoir la consécration qui fait entrer en possession de l'héritage apostolique.

Nous voici aujourd'hui encore, rassemblés sous ces voûtes vénérables pour être témoins du même prodige. Rarement, il a revêtu à nos yeux un pareil éclat; rarement il a éveillé d'aussi universelles sympathies. Je voudrais en dégager la haute et utile leçon qu'il renferme pour le peuple chrétien. Il me suffira pour cela de commenter brièvement les paroles divines qui furent prononcées dans la scène impressionnante où fut constitué le premier collège apostolique et où furent consacrés les premiers ambassadeurs du Christ.

Deux actes essentiels résument cette scène, deux effets principaux résultent de ces paroles :

1° Une autorité divine est transmise aux apôtres avec promesse de perpétuité : " Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur terre; voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. " 2° Les apôtres reçoivent avec cette autorité la mission d'évangéliser le monde : " Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit. "

Fixons un moment notre pensée sur cette autorité et cette mission qui constituent l'investiture apostolique.

## I

Que dans toute société bien organisée il faille une autorité qui en rassemble les éléments multiples et divers pour les former en un tout, bien ordonné : personne ne saurait le révoquer en doute. Dans tout corps social, l'autorité est source de vie, principe de perfection, condition de vrai progrès et d'accroissement dans le bien.

Jésus-Christ voulut fonder sur la terre une société, qui aurait pour mission de réaliser son plan divin, d'administrer les admirables trésors de sa Passion et de gouverner les âmes rachetées dans son sang. Le divin architecte, en traçant les plans de cet immense édifice, a eu, comme principal souci, celui de l'asseoir sur l'autorité comme une base inébranlable.

Dans ce Royaume visible, il fallait une autorité visible. De même que pour la vie intérieure des âmes, il avait institué le sacrement de son amour : l'Eucharistie, qui renferme son corps, son sang, son âme, sa divinité; ainsi, pour le gouvernement extérieur de ces mêmes âmes il institue le sacrement de son autorité : l'Ordre, dans lequel il fait passer en permanence toute l'autorité, toute la puissance qu'il tient de son Père. " Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre; je vous envoie comme mon Père m'a envoyé; tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel. Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise me méprise. "

Aussi, quand les Apôtres ont reçu cette plénitude du sacrement de l'Ordre, ils sont comme des hosties vivantes; toute l'autorité du Christ repose en eux. Quand ils se montrent au peuple, ils n'hésitent pas à dire : *Pro Christo, legatione fungimur* : nous remplissons près de vous les fonctions du Christ. Ils enseignent : c'est le Christ qui enseigne; ils jugent : c'est le Christ qui juge; ils commandent : c'est le Christ qui commande. A ce point que toute soumission ou toute résistance, tout honneur ou toute injure va de leur personne sacrée à la personne même du Christ.

Mais les apôtres vont disparaître. Aux partis, où sera le Christ? Il faut

que le sacrement de l'autorité reste, comme les autres, un organe essentiel du Royaume visible. Le Maître y a pourvu en ajoutant à la transmission de son pouvoir une promesse de continuité permanente : " Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. " Avec son autorité, il donne donc le pouvoir de communiquer aux autres. Il bénit les mains de ses apôtres, et ces mains devenues fécondes, imposées sur d'autres têtes, créeront l'épiscopat. Et ainsi il leur a donné une force génératrice spirituelle qui transmet son autorité.

C'est ce prodige de la transmission de l'autorité divine dont vous venez d'être témoin. Le ministère du Pontife a constitué un autre Christ, le simple prêtre est devenu évêque. Quand ce nouvel évêque, mitre en tête et crosse en main passera dans vos rangs pour vous bénir, vous vous inclinerez devant lui comme devant une hostie contenant toute l'autorité de Jésus-Christ.

## II

Avec le pouvoir, qui l'établit Prince de l'Eglise, le nouveau Pontife reçoit la mission qui lui ouvre les routes de l'apostolat et lui confie les âmes auprès desquelles il devra exercer ses fonctions au nom du Christ : *Euntes ergo, docete omnes gentes* : allez donc, enseignez toutes les nations.

Quelle scène, mes frères, que celle des apôtres se partageant le monde pour le conquérir!

Déjà, au sortir du Cénacle, dès les premières prédications de Pierre, ils avaient eu comme une vision de l'immense moisson d'âmes qu'ils avaient à faire. Dans l'assemblée cosmopolite des convertis de la première heure, presque toutes les races étaient représentées. C'était comme les pionniers qui allaient ouvrir les canaux par où la rédemption devait couler sur le monde.

Les chefs vont donc aller à ces peuples, pour leur porter la bonne nouvelle. La mission donnée par le Maître est formelle : " Allez, enseignez toutes les nations ". La séparation, les cruels départs, les courses lointaines sont une condition de la noble ambassade qui leur est confiée.

Et voici Pierre qui leur distribue l'Univers, avant d'aller prendre possession de la capitale du monde. André part pour la Scythie, Jean pour l'Asie Mineure, Jacques pour l'Espagne, Jude pour la Mesopotamie, Simon pour l'Egypte et la Perse, Thomas et Barthélemy pour l'Inde et l'Arménie, Mathieu pour l'Ethiopie, et Paul, puissant comme une armée, promène son verbe conquérant de l'Orient à l'Occident.

*Docete omnes gentes*. C'est la mission qui s'accomplit, c'est l'ordre du Maître qui s'exécute. L'âme des apôtres est comme travaillée par une force d'expansion merveilleuse. L'Evangile est en marche; le verbe divin retentit jusqu'aux extrémités de la terre. Depuis vingt siècles, les envoyés du Christ n'ont pas cessé d'entendre et de pratiquer le divin commandement. Ils se sont relevés sur toutes routes, se transmettant le mot d'ordre, travaillant à étendre et à affermir le règne de Dieu dans les âmes.

Ce mot d'ordre, il retentit encore aujourd'hui à l'oreille d'un nouvel apôtre. A lui aussi le commandement divin impose le sacrifice du départ, de la séparation, des courses lointaines. *Euntes ergo* : va dit le Christ à son ambassadeur, quitte un diocèse dont tu es l'ornement, où tu as dépensé les plus belles et les plus fécondes années de ton sacerdoce. *Euntes ergo* : quitte ta ville natale, ce Québec où tes exceptionnelles qualités de cœur et tes remarquables vertus sacerdotales l'ont fait comme un atmosphère de chaudes sympathies et d'universelle gratitude. *Euntes ergo* : quitte une famille dont tu es

Pappai, l'orgueil et la joie, et où ton départ va creuser un vide si cruel. *Euntes ergo*, quitte cette maison que tu as si bien fait tienne, ce cher vieux Séminaire où tu fus élève brillant, docile et pieux, professeur aimé, directeur totalement, paternellement dévoué, supérieur sympathique et respecté, et où tu avais formé le rêve si bon de dormir le dernier sommeil à côté de tes collègues, tout proche et comme dans le rayonnement de la tombe du vénérable Mgr de Laval.

*Euntes ergo* : Pars, va porter le double bienfait de ton autorité et de ton amour à l'Eglise lointaine qui t'attend avec des tressaillements de joyeuse impatience, et qui a hâte d'accueillir et de posséder celui qu'elle nomme déjà son Pasteur et son Père

*Euntes ergo, docete omnes gentes*. Et cette mission ouvre à nos yeux le champ du labeur où ce nouveau successeur des apôtres va fonder une Eglise nouvelle, créer comme une nouvelle province du Royaume visible de Jésus-Christ.

Sur ces vastes prairies de l'Ouest canadien, l'apostolat catholique a déjà tracé des routes lumineuses et creusé des sillons fertiles. Il y aura bientôt cent ans que l'Eglise y envoya ses zélés missionnaires. Les moissonneurs d'âmes y ont précédé les moissonneurs de blé. Ils ont écrit là, dans la plaine, à travers la forêt, au bord des lacs, quelques-unes des plus sublimes pages de l'histoire religieuse du monde. Comment, en pareil jour, ne pas nous souvenir, avec une légitime fierté, que les intrépides pionniers de cette gigantesque entreprise d'évangélisation furent des fils de l'Eglise de Québec? que ce fut cette Eglise qui donna les premiers chefs de ces chrétiens naissants, les héros de cette épopée, où chaque acteur nous apparaît comme auréolé par la gloire du martyr!

Vraiment, elle est belle la mission qui envoie l'évêque d'aujourd'hui sur les traces bénies et glorieuses des Provancher, des Taché et des Grandin; qui l'associe aux labeurs si foncièrement apostoliques de l'admirable épiscopat qui gouverne à l'heure actuelle les Eglises du Nord-Ouest!

Oui, c'est une belle mission, et difficile aussi, et bien capable de tenter, par ses difficultés mêmes, le zèle d'un véritable apôtre.

*Docete omnes gentes!* C'est bien à la lettre que s'applique aujourd'hui la mission donnée par J.-C. à ses apôtres.

Là-bas se précipitent et se heurtent des flots de peuples divers, poussés par les hasards de l'émigration, et faisant au gré des intérêts l'envahissement tumultueux de la terre canadienne. La diversité des origines, des traditions et des langues s'y complique encore de la diversité des rites. L'organisation du culte s'y trouve de la sorte entravée par des problèmes difficiles et inquiétants.

C'est pour mieux résoudre ces problèmes, et faciliter l'évangélisation de ces peuples nouveaux que le vaillant archevêque de S. Boniface a voulu détacher une partie considérable de son vaste diocèse, et y tailler le domaine d'une nouvelle Eglise. Nous savons avec quels soucis d'apôtre il s'est préoccupé de pourvoir aux besoins de cette Eglise et quels souhaits anxieux il a formés pour qu'elle eut un chef selon le Cœur de Dieu, un vrai pasteur d'âmes. Nous savons aussi quelle consolation reconfortante a apportée à son cœur la nomination du titulaire actuel.

Volontiers nous mêlons notre joie à la sienne. Après avoir donné à S. Boniface son premier évêque, Québec est heureux de fournir encore le premier évêque de Régina. C'est un nouvel anneau à la belle chaîne de dévouements apostoliques qui relie les deux Eglises.

*Euntes ergo* : Partez donc avec courage, noble ambassadeur du Christ, héritier des apôtres pêcheurs d'homme. Dans la nuit d'erreurs, d'ignorance et de haines qui s'est répandue sur les vieilles chrétientés, plusieurs de ces pêcheurs d'hommes, vos frères, se plaignent de travailler en vain, et répètent amèrement la parole de Pierre : " Maître, nous avons travaillé toute la nuit et nous n'avons rien pris. " Vous, en partant pour ces régions où s'allument les feux d'une aurore, indéfinie encore, mais pleine de promesses, prêtez une oreille et un cœur confiants au doux commandement du Maître : *Duc in altum, et laxate retia vestra in capturam*. Au large! jetez vos filets dans les eaux un peu troublées où vous allez ancrer votre barque de pêche.

Régina, c'est la mer montante, gonflée des eaux qu'y charrient les fleuves migrants; c'est le lac poissonneux que les filets d'un vrai pêcheur d'hommes ne sauraient fouiller en vain. Le travail y sera dur, la vague un peu méchante parfois. Mais aidé par l'excellent équipage d'un clergé pieux et zélé, qui vous aime déjà, qui salue en vous le pilote envoyé de Dieu, allez sans crainte; *duc in altum!*

Celui qui vous commande de jeter vos filets vous promet que la pêche sera bonne : *laxate retia vestra in capturam!* Vos filets se rempliront jusqu'à se rompre, et comme Pierre vous déposerez un jour aux pieds du bon Maître le fruit de votre pêche et le cri de votre reconnaissance.

Au nom de l'Eglise du Canada, dont tous les chefs vous font en ce moment une si glorieuse couronne, au nom de ces prêtres et de ces fidèles, qui vous apportent ici le témoignage d'une si profonde estime et d'une si reconfortante sympathie, souffrez Monseigneur, que je forme des vœux pour la réalisation de ces espérances, et que, dans le souhait de la sainte liturgie, je mette les souhaite de tous pour l'Eglise de Régina et pour son premier et si digne évêque : *Ad multos et faustissimos annos!*

## Le tombeau de Pie IX achevé

### Un bref du Pape

Le tombeau de Pie IX commencé il y a 30 ans vient d'être achevé.

A cette occasion S. S. Pie X a adressé au comte Giovanni Acquaderni le bref suivant :

" Sachant de quelle haute admiration et de quelle vénération profonde nous sommes animés à l'égard de Notre Prédecesseur d'illustre mémoire, le Souverain Pontife Pie IX, nous ne pouvons apprendre qu'avec la plus vive satisfaction la nouvelle qu'après 30 ans d'un travail assidu et sans interruption, le monument funéraire de ce grand Pontife dans la vieille Basilique de Saint-Laurent hors les murs, où accourent de toutes parts en pieux pèlerinages de nombreux fidèles, a reçu avec ses dernières mosaïques son achèvement artistique. Cela est tout à votre honneur, Notre cher fils, et à celui de la Commission exécutive du susdit monument, laquelle, avec tant de diligence et une si louable abnégation, a su mener à bonne fin une œuvre mondiale et vraiment digne de Pie IX. "

La Presse, dit la Croix, en veut à la Russie parce qu'elle ferme sa porte aux Juifs. La Presse aurait-elle ouvert la sienne à quelque Israélite?

## Ce sont des étrangers

A Montréal, au prochain terme des assises criminelles les individus dont les noms suivent subiront leur procès pour tentative de meurtre : Arthur Peachey, Nicholas Hayes, John Dackter, Andrew Smith, Jack Scringe, Pietro Lazzario, Harry Audiholo et Antonio Deronto.

Tous ces tristes sites sont des étrangers ; pas un ne porte un nom canadien-français.

La plupart de ces criminels ont été attirés au Canada à prix d'argent. Il est assez difficile de croire que ces gens-là se sont encanillés depuis qu'ils habitent notre pays.

Quel beau régime d'immigration.

Maintenant qu'on calcule ce que nous coûtent ces étrangers en frais de police, de cour de justice, de prison, de pénitencier et l'on se rendra vite compte que ces vils importés valent leur pesant d'or.

Et c'est principalement pour loger ces bandits des vieux pays d'Europe qu'on a construit la prison-château de Bordeaux, près Montréal.

Cependant une faible partie de cet argent que le gouvernement dépense pour l'immigration et pour les prisons, employé intelligemment à améliorer le sort des nôtres dans les campagnes, en aidant par exemple la colonisation, en favorisant la fondation de Caisses populaires aurait obtenu des résultats bien plus pratiques.

Mais non, ce sont des étrangers qu'il nous faut.

N'importe qui, des criminels même, sauf des Canadiens français.

CANADIEN.

## M. Léon de Tinseau

M. Léon de Tinseau, romancier français, est actuellement de passage à Québec.

Curieux de voir comment M. l'abbé Bethléem appréciait l'œuvre de cet écrivain qui a quelque vogue chez nous nous avons consulté *Romans à lire et romans à proscrire*.

Nous y avons trouvé la note suivante que *l'Événement* a publiée vendredi dernier sans en donner crédit à M. l'abbé Bethléem :

" Léon de Tinseau, né à Autun en 1844, écrivain aristocratique et l'un des analystes les plus en vogue des impressions et des élégances mondaines. Selon le mot d'un critique, il ensorcelle ses lectrices. Même quand il lui arrive de conter des histoires invraisemblables, son esprit, sa grâce impertinente, son pathétique discret, le ton de bonne compagnie qu'il donne à ses nouvelles légères, pimpantes, romanesques, parfumées, produisent toujours leur effet magique. "

Ce que *l'Événement* n'a pas dit à ses lecteurs c'est que M. Léon de Tinseau, d'après M. l'abbé Bethléem, a parmi son œuvre littéraire un ouvrage peu moral et un autre renfermant des pages scabreuses.

C'est toujours bon à savoir, surtout quand un pareil auteur se fait conférer et invite particulièrement à l'entendre nos épouses et nos filles.

## A propos d'un Pape américain

L'Eglise catholique des Etats-Unis aura à la suite du futur consistoire trois cardinaux.

Aussitôt cette nouvelle connue, certains journaux plus *yankees* que catholiques ont commencé à ergoter sur les chances qu'a l'Eglise des Etats-Unis d'avoir un *pape américain*.

On sait que c'est là le rêve qu'entre tient une certaine école de catholiques de langue anglaise ; on veut voir régner sur le trône de Pierre un pape de langue anglaise ; on considère le Pape actuel comme un étranger.

Eh bien, n'en déplaise à ces catholiques, le Pape n'est pas et ne peut pas être italien, ni français, ni allemand, ni américain, il est le Pape tout court, le père de l'Eglise universelle, de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. " Il est vrai, écrivait l'abbé Augier, le Pape a son trône à Rome. Le Vatican est son palais. Mais bien que le Vatican soit placé en Italie, le Pape n'est pas plus le sujet du roi d'Italie qu'il n'est le sujet du Tzar, de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Angleterre, du président de la République française ou américaine. "

Par rapport à ces gouvernements, le Pape est un souverain étranger, mais il n'est pas un souverain étranger pour les catholiques à quelques pays qu'ils appartiennent.

Dieu lui-même, n'est le Dieu d'aucun peuple, en particulier, d'aucun peuple à l'exclusion d'un autre. Il en est ainsi du Pape, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Le Pape est de tous les pays, il est le Père de tous les catholiques, sans exception.

Il n'y a pas de Pape italien ; il ne peut jamais y avoir de pape américain.

Seuls ceux qui ne comprennent pas ce que c'est le Pape, ce qu'est l'Eglise, qui n'ont pas l'esprit de l'Eglise, peuvent voir dans le représentant visible de Dieu au milieu de nous un Italien ou un Américain.

JULES ROMAIN.

## A propos de Chiniquy

Nos grands journaux ont publié sans broncher une dépêche de Worcester, Mass., annonçant que " Madame Euphémie Chiniquy, veuve de feu l'abbé Charles Chiniquy, vient de mourir à l'âge de 77 ans. "

Il aurait été plus vrai et plus juste pour notre vénérable clergé de dire l'ex-abbé Chiniquy.

D'ailleurs chez nous cet apostat est connu sous le nom tout court de *Chiniquy*.

C'est vraiment indignant de voir des journaux qui se disent catholiques annoncer en gros caractères la " mort de la veuve de l'abbé Chiniquy. "

*Bas les masques*, petite brochure antimacronique du R. P. Couët qu'il faut lire et propager.

En librairie 5 sous ; 7 sous par la poste ; la *Propagande des Bons Livres*, à nos bureaux.

Nous prions tous les retardataires de vouloir bien se mettre en règle avec l'administration.

## Ces chers confrères!

La nouvelle que M. Weir avait condamné la *Vérité* à mille piastres de dommages a porté la joie dans le camp radical.

Pour sa part l'écrivain distingué qui tient la plume au *Spectateur* annonce avec beaucoup de délicatesse la grande nouvelle à ses lecteurs :

" A propos de la *Vérité* : Elle vient d'être condamnée à \$1,000, pour avoir menti. Elle avait malicieusement insinué que M. Rodolphe Girard, ancien journaliste, était franc-maçon. "

Et voilà !

La vengeance est douce.

Mais si nous n'avons pas dit, ni même insinué que M. Girard était franc-maçon... alors ce serait donc vous qui auriez menti.

Et c'est ça !

La *Vigie* ne nous ménage pas sa sympathie :

" La *Vérité* vient d'être condamnée à payer à M. Rod. Girard \$1,000 de dommages et les frais d'une action de \$5,000 pour l'avoir traité de franc-maçon. "

Si nous avions la pêtitesse d'âme de ces farouches sectaires, nous pourrions jubiler de leur malheur.

Nous nous contenterons de souhaiter la fin du régime de persécution religieuse qu'ils ont institué contre tous ceux qui ne partagent pas leurs opinions. "

Quelle touchante grandeur d'âme à l'endroit de ces farouches sectaires tombés dans le malheur !

Quelle forte leçon surtout pour ces misérables persécuteurs de notre grand romancier national, M. Rodolphe Girard, l'auteur de *Marie Calumet* !

Mais, cher confrère ! si l'on vous disait que la morale de votre fable repose sur un méchant mensonge !

Et c'est encore ça !

Nos lecteurs sont sans doute curieux de savoir en quels termes choisis le *Pays* annonce le jugement de M. Weir, l'ex-compagnon de M. Godfroy Langlois à la mémorable assemblée du club juif de Montréal :

" La *Vérité* qui avait insinué il y a quelques années que M. Rodolphe Girard était franc-maçon s'est vu condamné par le juge Weir à \$1000 de dommages et aux frais, et à défaut de paiement à la contrainte par corps. "

Ce n'est pas la première fois que la petite feuille calotine est ainsi condamnée pour calomnie ; M. Gonzalve Desaulniers l'a fait remarquer au juge Weir et il a cité la liste des jugements qui ont été prononcés contre elle depuis sa fondation, ce qui a fait dire au brillant avocat que la *Vérité* se spécialise dans la diffamation.

Quelle en paie la façon !

Le jugement du juge Weir atteint les Tardivel au cœur puisqu'il touche à leur bourse, les deux ne font qu'un chez ces apôtres de l'insulte et du mensonge.

Mille piastres et les frais, en tout quinze cents piastres à déboursier ! Et le métier de faux-dévot qui déjà n'en graissait pas. Ah ! nous comprenons pourquoi la *Vérité* vante la douceur de vivre avant la Révolution et n'aime pas la liberté moderne.

Quinze cents piastres ! Les Tardivel des pleurs et des grincements de dents chez la tribu des beaux-frères.

Quinze cents piastres ! Les Tardivel devront se brosser le ventre—la partie la plus honorable de leur individu (style de la boutique) pendant quelque temps.

Quinze cents piastres ! Décidément l'apostolat ne paie plus.

Quinze cents piastres ! Si au moins la *Vérité* pouvait apprendre la charité en les déboursant.

Le *Pays*, qui est bon prince, offre ses sympathies à la *Vérité* dans cette circonstance pénible. "

Au *Pays*, en bons disciples de Voltaire on n'oublie pas ce conseil : Mentz, mentz ! il en restera quelque chose.

Nous avons déjà dit que cette fautive et prétendue accusation de franc-maçonnerie contre M. Girard est une méchante fable inventée pour nous détrousser et nous rendre odieux auprès d'un certain public.

A force de crier bien haut et de faire publier dans les journaux que nous avons accusé M. Girard d'être franc-maçon, que nous accusons de même tous ceux qui ne sont pas de notre avis, on espère créer l'impression que nous n'avons que ce que nous méritons.

Le *Pays* commet un autre gros mensonge quand il écrit, toujours dans le but de nous rendre odieux, que nous avons été maintes fois condamné pour calomnie, que Mre Desaulniers a cité la liste des jugements portés contre la *Vérité* depuis sa fondation, etc., etc.

La *Vérité* est fondée depuis plus de trente ans ; elle a toujours mené résolument la lutte contre des adversaires et des ennemis implacables qui rêvent toujours de nous porter le grand coup et guettent chaque numéro de notre journal espérant le prendre en défaut ; Si nous avons bonne mémoire c'est le deuxième jugement qui nous frappe.

L'autre jour, au cours de son plaidoyer, Mre Desaulniers, il est vrai, abusant de son privilège, a basement insulté la *Vérité*, mais comme question de fait il n'a cité qu'un seul jugement porté contre la *Vérité* — celui rendu en faveur de M. Marc Sauvalle, au grand étonnement des juriconsultes les plus distingués.

Deux procès pour libelle au cours de trente ans de durs combats ; oh oui il avait bien raison le brillant avocat du *Pays* de déclarer avec de grands gestes devant le juge Weir que " la *Vérité* se spécialise dans la diffamation. "

Nous n'entreprenons pas de relever les autres mensonges qui parsèment l'article du *Pays*.

Les procédés canailles de la feuille émanquée sont assez patents.

Quant aux sympathies que nous jettent le *Pays* nous les méprisons ; nous leur préférons ses plus grossières insultes.

La *Revue Franco-Américaine*, sommaire de novembre 1911 : Plaidoyer de Mre Godfroi Dapré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponse de Sa Grandeur Mgr Walsh, du Grand-Vicaire McDonough, e.c., " Corporation Sole " ; Les Ecossais du Cap Breton, Errol Bouchette ; L'Ecole des Belles-Mères, Eugène Brioux ; Voix d'Acadie, Valentin-A. Landry ; La réponse des faits, Charles Dupil ; La guerre Italo-Turque et la France, Antoine Redier ; Chronique française, J. A. Lefebvre ; Un développement, J.-L.-K. flamme.

## Le Rév. P. Lelièvre et Verville

On se rappelle la parole mensongère du député ouvrier de la métropole canadienne, lors d'une assemblée tenue à Saint-Jean d'Iberville, adressée contre le clergé lorsque M. Verville disait que le prêtre a perdu la confiance de l'ouvrier.

Depuis que Verville a eu l'audace de faire, à la face de braves ouvriers, cette déclaration perfide, un véritable ami des travailleurs au bien desquels il ne cesse de se dévouer, le R. P. Lelièvre, O. M. I., invite le député à venir le rencontrer à Saint-Sauveur afin de lui prouver d'une manière évidente qu'il a grossièrement trompé ceux qui l'écoutaient.

Mais M. Verville, appréciant toute la malhonnêteté de ses paroles a bien pris soin de ne pas relever le gant que lui jetait le missionnaire oblat, et prévoyant les avanies bien méritées dont il serait la victime chez nous a préféré faire la sourde oreille aux accents pour tant bien sonores du R. P. Lelièvre, O. M. I., déniait avec vigueur les théories anti-cléricales et les paroles diffamatoires du député de Maisonneuve.

Pris de peur, sentiment naturel des esprits forts, Verville s'est caché et se cache encore. Mieux valu que ce fut le remords qui l'eût déterminé à fuir les regards pleins de douceur du ministre de Dieu. Pourquoi tant de pusillanimité ? Son rôle est bien changé depuis quelque temps.

Comment se fait-il que si brave pour insulter les prêtres, voici quelques mois, il a maintenant la fièvre d'une crainte puérile ?

Du moins s'il a peur, son amour propre seul devrait suffire à réveiller la torpeur dans laquelle il nous semble plongé.

Un homme qui a du sang canadien dans les veines ne se laisse pas ainsi vilipender sans au moins prendre la peine de donner des explications justificatives de sa conduite.

De plus, le député de Maisonneuve est intelligent : nous sommes prêts à l'admettre. Or, le sage ne dit rien qu'il ne prouve : M. Verville a dit que le prêtre n'a plus la confiance des ouvriers, qu'il vienne exposer les motifs raisonnables qui lui ont permis de faire de telles assertions.

Si M. Verville persiste à feindre de ne pas comprendre, nous, les ouvriers de Saint-Sauveur, catholiques convaincus et à jamais reconnaissants des innombrables bienfaits que ne cesse de nous prodiguer le prêtre nous ne craindrons pas de conspuer son vil calomniateur et de réprover d'une manière publique des paroles dont il paraît reconnaître lui-même la regrettable fausseté.

Pour le déterminer à accepter l'invitation, nous l'assurons qu'il sera reçu, froidement sans doute, mais sans coup férir.

Qu'il vienne à Québec, à Saint-Sauveur, un premier vendredi du mois, qu'il se rende à l'église paroissiale pour l'heure de garde des ouvriers, qu'il assiste à ce spectacle touchant, et ensuite s'il n'est pas complètement bouleversé à l'aspect de ces centaines d'hommes et de jeunes gens

agenouillés devant le Sacré-Cœur et chantant sous la direction du prêtre les louanges de Dieu, alors il viendra, en face de la population ouvrière et à côté du R. P. Lelièvre, O. M. I., prôner ses théories malsaines.

C'est alors que Verville constatera si vraiment le prêtre n'a plus la confiance des ouvriers. M. Verville, le R. P. Lelièvre vous attend avec ses hommes et ses jeunes gens, et je serai des plus heureux de me trouver du nombre.

LUC-ANTOINE,  
de l'Œuvre de Jeunesse.

## Je ne sais

Que fera le nouveau parlement fédéral en faveur des Coopératives de Crédit ? Je ne sais.

Mais voici ce que disait M. F. D. Monk, le nouveau ministre des Travaux Publics, à la séance des Communes le 22 novembre 1910 : " Les classes ouvrières s'intéressent vivement à cette législation, et depuis dix ans au moins le travail organisé demande, d'année en année, par l'entremise de ses congrès annuels l'adoption d'une législation sur les coopératives. "

La nécessité d'une loi fédérale donnant une existence légale aux coopératives s'impose. Il est temps que le Canada suive l'exemple de la Province de Québec et des Etats-Unis. L'honorable ministre n'est pas homme à renier son passé ou à se laisser griser par la victoire.

Sans connaître son attitude nouvelle, je suis convaincu qu'il continuera d'être ce qu'il a été jusqu'ici : un ami zélé des Caisse Populaires, car il aime le peuple et veut son bien.

J. SAINT-LAURENT.

## Machine socialiste

Tiens, nous avons raison contre la *Presse* et la *Patrie* quand nous dénonçons le Conseil du Métier et du Travail comme une *machine socialiste*.

La *Patrie* en publiant une déclaration de M. Masse, chef ouvrier, à cet effet, ajoute : " beaucoup de gens sont " sans doute de son avis. "

Certes, oui, c'est bien là l'opinion de tous ceux qui ont suivi les faits et gestes de cette Association ouvrière que dirigent des meneurs comme Francq et Verville et qui, même à l'occasion, verse dans l'anarchisme et le maçonisme.

On n'a pas oublié les sympathies d'un certain groupe de ce corps ouvrier à l'égard du bandit anarchiste, franc-maçon Ferrer et l'obéissance filiale qu'il met à suivre les directions d'un Godfroy Langlois sur la grave question de l'Instruction publique.

Catholiques, n'achetons rien aux Juifs ni aux francs-maçons.

Vient de paraître, *Pour les Missions, L'Apôtre en Afrique*. C'est un beau volume de 150 pages avec illustrations. En vente au profit des Sœurs Blanches. A la *Propagande des Bons Livres*, à nos bureaux, 25 c. franco.

## 106 !!..

Un joli nombre, n'est-ce pas ? Et il a son histoire. Dois-je vous la raconter ? J'hésite, presque, tant elle tient du roman.

C'était un soir de décembre. Quelques généreux citoyens d'une toute petite ville sont réunis dans un modeste bureau.

Pendant qu'à l'extérieur la tempête fait rage, l'un d'eux entretient ses compagnons de ses études approfondies des questions économiques, leur parle de ses patientes recherches, puis... de ses projets.

Ah ! ses projets, ils sont bien beaux : Libérer le peuple ouvrier de son esclavage économique, recueillir religieusement ses sous pour les faire fructifier, pour les empêcher de tomber entre les mains de ses ennemis jurés : le Juif et ses pareils ; s'il en est besoin, rompre la dure chaîne qui le rive à l'usurier, tel est le plan qu'il expose à ses auditeurs.

En nous mettant sur la terre, ajoute-t-il, en nous donnant l'avantage d'une éducation soignée, la Divine Providence avait certainement ses vues sur nous. Jouons donc le rôle qu'elle nous a confié. Laissons donc après nous autre chose que la trace de l'oiseau qui fend les airs de son vol rapide. Allons au peuple, tendons-lui loyalement la main. Faisons ici pour la classe laborieuse ce que l'on a fait par delà les mers, il y a quelque cinquante ans. A l'instar de Raifferson et de Schulze Delitzsch, fondons une coopérative de Crédit !...

Ses amis le comprennent ; ils répondent à son appel, et le 6 décembre 1900, naissait dans la petite ville de Lévis la première coopérative canadienne. Elle reçut au baptême le nom de " La Caisse Populaire de Lévis. " M. Alphonse Desjardins, l'instigateur de l'œuvre nouvelle, en fut le parrain et le premier président.

Naître dans une pareille saison, entourée de gens plus ou moins sympathiques..., n'était pas très rassurant, surtout pour une institution qui plus tard devait s'intituler avec orgueil : " La Banque du pauvre !... " Que ferait-elle pour vivre, croître et grandir dans un tel milieu ?

Aussi, eut-elle un début des plus modestes. Un pauvre *dix sous* fut la première goutte de sève qu'elle aspira. Mais celui qui la lui fournit, mit tant de confiance, tant d'enthousiasme en la déposant, que tout de suite elle se sentit bien vivante.

Elle pointa très discrètement sa petite tête hors de cette terre glacée. On l'aperçut... On la regarda, curieux d'abord, puis avec commiseration.

Viugt-quatre heures après sa naissance, une petite feuille entr'ouverte indiquait que bientôt un nouvel arbre réclamerait une place au grand soleil du bon Dieu. La Caisse Populaire possédait alors un avoir de vingt-six piastres et dix-sept centins. C'était peu, mais enfin...

Des pessimistes juraient qu'elle n'était pas née viable. Ils se sont heureusement trompés.

Aujourd'hui, elle vit, et elle est des plus prospère. C'est un arbre gigantesque qui a poussé de profondes racines

dans la bonne terre lévisienne. De plus, 106 rameaux vigoureux — dont 82 dans la province, 4 dans Ontario et 20 aux Etats-Unis, — en sont sortis et se développent merveilleusement tant au Canada qu'aux Etats Unis.

Mais avec quel soin jaloux n'a-t-il pas été surveillé ? Huit années durant M. Desjardins et ses amis l'ont cultivé en serre chaude. Huit années durant toute leur sollicitude fut pour lui, et malgré les nombreuses demandes, on ne consentit jamais à implanter ailleurs l'une de ses tiges. Aussi, il faut voir avec quelle vigueur s'accrut l'humble *dix sous* de la première heure. Il s'est multiplié jusqu'à l'infini puisque la Caisse de Lévis possède aujourd'hui un actif de près de cent cinquante mille piastres (157,000) et accuse un mouvement général de \$1,754,573.00, soit au delà d'un million et demi de piastres.

Voilà pour la première Coopérative de Crédit.

L'expérience du système était faite. La Caisse Populaire pouvait naître et prospérer partout. C'était un arbre robuste à l'ombre duquel venait se reposer la population ouvrière lévisienne, on pouvait donc le laisser se développer tranquillement et travailler ailleurs.

C'est ce que fit M. Desjardins. De nombreuses demandes de fondation lui étaient faites, il se mit à l'œuvre. Depuis trois ans il consacre gratuitement tous ses loisirs pour répandre partout la semence féconde et bienfaisante de la Coopération. Depuis trois ans, il se dépense sans compter pour propager cette œuvre économique et chrétienne si opposée à l'esprit égoïste de notre siècle.

Le succès a couronné ses efforts. Ce n'est plus l'arbre en miniature d'il y a douze ans qu'il cultive. C'est une belle forêt touffue de 106 arbres dispersés par toute la province. Elle groupe sous ses rameaux vingt-six mille sociétaires, avec un capital d'au moins deux millions et demi (\$2,500,00).

Elle a fait dix mille prêts représentant un million et demi de piastres et est encore à perdre un sou.

N'aurais-je pas raison de dire que le nombre 106 avait son histoire, qu'elle était belle cette histoire, qu'elle le serait mille fois plus encore si l'apôtre des Caisse n'était pas immobilisé tous les ans par les travaux de la session fédérale.

Le jour où nous pourrons bénéficier des précieux services de M. Desjardins, toute l'année, viendra-t-il bientôt ? Nous l'espérons.

J. P. LEFRANC.

## POUR LES PAUVRES

Le R. Père Louis Lalande, S. J. donnera une causerie à la salle Loyole, lundi soir, 20 novembre, sur " Un sujet d'actualité. "

Il y aura comédie et orchestre.

Cette séance est au profit de la Conférence Saint-Jean-Berchmans de la Société Saint-Vincent-le-Paul.

Le plan de la salle est ouvert chez M. A. Lavigne, 93-95, rue Saint-Jean, Sièges, 50 et 25 centins.

## Les leçons d'un procès

### L'enseignement du français dans les écoles manitobaines

La semaine dernière nous avons donné un résumé de l'important jugement rendu par M. le juge Prud'homme au sujet des écoles bilingues, au Manitoba. Aujourd'hui, afin de renseigner davantage nos lecteurs sur cette question, nous reproduisons un article des *Cloches* de Saint-Boniface expliquant et commentant le solide jugement du juge Prud'homme :

Il est regrettable que les fils de ceux qui ont découvert l'Ouest Canadien soient contraints de réclamer jusque devant les tribunaux le droit de faire enseigner à leurs enfants la langue des découvreurs et des pionniers, surtout quand l'usage officiel de cette langue a été solennellement garanti par des traités reconnus et incorporés dans les lois de la province lors de son entrée dans la Confédération en 1870. Malgré les lois draconiennes de 1890, ces droits ont été proclamés par un décret du Conseil privé d'Angleterre, et, comme le remarque l'honorable Juge L.-A. Prud'homme dans le jugement du procès dont nous allons parler, le fait que la Législature, qui a aboli le français comme langue officielle, a, en même temps statué que cette disposition serait loi qu'en autant que la dite Législature avait juridiction dans l'espace, "so far as the legislature had jurisdiction to enact", est une confession qu'elle doutait de son pouvoir de supprimer constitutionnellement la langue française comme langue officielle.

Le soi-disant règlement Laurier-Greenway, devenu loi en 1897, a inséré la clause suivante qu'on retrouve encore aujourd'hui textuellement dans la section 224 du chapitre 143 des Statuts révisés du Manitoba, chapitre de l'Acte des Ecoles publiques : "Lors que dix élèves dans une école parleront le français ou une autre langue que l'anglais, comme langue maternelle, on donnera l'enseignement à ces élèves en français ou dans telle autre langue, et en anglais, en suivant le système bilingue." Chapitre 26, section 10.

Le procès intenté par M. Cyrille Nolette contre les commissaires anglais de Union Point, arrondissement scolaire de la paroisse de Sainte-Agathe, n'est que l'application pratique de cette clause. Jusqu'en avril dernier il n'y avait à l'école en question que six enfants de langue française qui ne recevaient aucun enseignement dans leur langue maternelle parce que l'arrangement injuste et boiteux de 1896 ne leur a pas restauré ce droit naturel et constitutionnel. Quel profit ces jeunes enfants tiraient-ils d'un enseignement dans une langue qu'ils ne comprenaient pas ? Seul le *Free Press*, dans son fanatisme et sa haine du français peut répondre à cette question en la détournant, mais toute personne, ayant la moindre expérience pédagogique, ne peut s'empêcher d'admettre que pareil système ne peut donner que des résultats nuls ou médiocres. Voilà pourtant où en sont réduits les enfants canadiens-français dans toutes les écoles où ils ne sont pas au moins dix. Et plût au Ciel que lorsqu'ils sont en nombre requis par la loi, certaines commissions scolaires ne leur refusent pas un instituteur ou une institutrice bilingue comme dans le cas présent, cas qui n'est pas unique dans la province.

En avril dernier, la famille Nolette arriva dans l'arrondissement scolaire avec sept enfants en âge d'aller à l'école : ce qui porta à treize le nombre des élèves de langue française. Conscients du droit que leur confère l'Acte

Scolaire, les contribuables Toupin, Bathelette et Gratton, ainsi que le nouvel arrivé, notifièrent par écrit le 1er mai les commissaires Cox, Swenson et Jackson qu'il y avait dix enfants de langue française à l'école et demandèrent que l'enseignement fût donné conformément à la loi. Ces derniers répondirent le 29 mai que leur instituteur donnait satisfaction et qu'ils ne pouvaient pas le démettre avant l'expiration de son terme. Comme l'engagement n'était pas par écrit ils pouvaient légalement le remplacer immédiatement, et M. Fletcher, député-ministre de l'éducation, a admis dans son témoignage que les contribuables, dès le mois de mai, avaient droit à un instituteur bilingue. Le département de l'éducation avertit le 31 mai les commissaires de retenir les services d'un instituteur bilingue. C'est alors qu'ils firent insérer dans le *Telegram* de Winnipeg et le *Star* de Montréal l'annonce suivante : "On demande pour l'arrondissement scolaire de Union Point, no 63, un instituteur bilingue parlant le français et l'anglais, — Protestant ; tenant certificat professionnel de seconde classe ; devant entrer en fonction le 22 août 1911." — Nous avons souligné le mot *protestant*. De quel droit ces messieurs excluaient-ils par leur annonce les instituteurs catholiques dûment qualifiés, quand la loi déclare que l'école doit être absolument neutre ? La maladresse trahit ici le fond de la pensée et ce fait corrobore cette vérité cent fois répétée, mais toujours bonne à redire, à savoir que la neutralité scolaire consignée dans la loi n'est qu'un masque. L'école neutre est pratiquement impossible et seule l'école confessionnelle peut donner satisfaction à tous et respecter les droits et les convictions de chacun.

Quoiqu'il en soit les commissaires réengagèrent l'instituteur de l'année précédente sur la seule foi d'une lettre qu'il leur écrivit affirmant qu'il avait étudié le français pendant trois ans à l'Université du Manitoba et qu'il avait pris des leçons de conversation française. Cet engagement, n'étant point fait par écrit, était, d'après la loi scolaire rescindable à discrétion. Aussi, par deux lettres très catégoriques de leur avocat, M. Laird, datées respectivement du 26 juin et du 4 juillet, les contribuables canadiens-français avertirent les commissaires qu'ils les poursuivraient devant les tribunaux s'ils n'engageaient pas un instituteur bilingue compétent pour la réouverture des classes.

Le 22 août l'école recommença sous la direction de Brown, l'instituteur de l'année précédente, que les inspecteurs Goulet et Young déclarèrent incompétent à tenir une école bilingue française-anglaise. M. Cyrille Nolette poursuivit les commissaires devant un juge de paix, M. Henri de Moissac, qui les condamna chacun à \$20 d'amende et aux frais pour négligence à pourvoir l'école d'un instituteur compétent. Les condamnés appelèrent de cette sentence devant la cour de comté de Morris. La cause fut entendue à Saint-Boniface et l'honorable Juge L.-A. Prud'homme, dans un jugement élaboré et solidement étayé, renvoya l'appel et confirma la première sentence.

L'avocat des appelants, M. Howell, a essayé au cours du procès de prouver que les élèves canadiens-français ne parlent pas le français, mais un *patois*. D'où, semble-t-il, il voulait inférer que les dits élèves n'avaient pas droit à une école bilingue française-anglaise. Excusez du peu. Le président du tribunal fit, séance tenante bonne justice de ce préjugé malheureusement trop répandu parmi des gens qui ignorent tout du français ou qui du moins sont incapables de le parler de manière à être compris. Ce dont ils semblent se consoler en se décernant un brevet de *Parisian French* ! Les autorités apportées par l'honorable

Juge sont sans réplique. Nous pouvons y ajouter une déclaration déjà ancienne puisqu'elle remonte à 1841. L'illustre évêque de Nancy, Mgr de Forbier-Janson, avait parcouru le Canada français et adressé la parole aux populations partout avides de l'entendre. Or, avant de retourner en Europe, il déclara publiquement, du haut de la chaire, qu'il n'y avait pas de patois au Canada, qu'il parlait exactement comme en France et qu'il était parfaitement compris partout. Si l'on voulait un témoignage plus récent, on pourrait citer la lettre écrite il y a environ un an par M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, sur l'identité du parler français en France, au Canada et aux Etats-Unis — M. Howell a aussi exprimé l'étonnement que lui causait la déclaration d'un témoin qui après trente et un ans de séjour au Manitoba, ne savait pas encore suffisamment l'anglais pour rendre son témoignage dans cette langue. Qu'il aurait répondu le savant avocat si le brave habitant de la campagne lui eut demandé s'il savait le français, l'une des deux langues officielles du Canada et le complément de toute éducation distinguée, notamment en Angleterre ?

Une autre leçon pratique qui se dégage de cette affaire, c'est l'importance d'élire des commissaires de langue française partout où nous sommes en état de le faire. Nous avons assez de loyauté et de sens de la justice pour ne pas traiter nos concitoyens d'autres langues avec partialité. Le vote est devenu, dans nos temps de démocratie, un devoir social au premier chef, et c'est forcé à un devoir sacré que de ne pas aller déposer son bulletin dans l'urne chaque fois qu'on en a l'occasion.

En terminant, nous nous faisons un devoir de citer à l'ordre du jour les braves contribuables canadiens-français de l'arrondissement scolaire de Union Point. Ils ont donné un exemple qui, nous l'espérons, sera suivi partout où l'on s'obstinera à nous refuser l'enseignement de notre langue.

L'assignation en justice sera le commencement de la sagesse et de l'équité pour les commissaires qui voudraient nous priver des bribes de droits que nous ont rendues les lois scolaires actuelles.

## Bouquins de forte haleine

Au dire des journaux, nous avons été condamné par le Juge Weir pour avoir accusé M. Girard d'être franc-maçon et pour l'avoir injurié.

Nos lecteurs savent que cette accusation de franc-maçonnerie n'existe que dans l'imagination perfide de certains individus haineux, avides de vengeance ; quant à la question des injures nous allons en disposer sommairement en racontant un incident fort amusant de notre procès.

Nous étions à prouver que le roman de M. Girard, *Marie Calumet*, avait été dénoncé et condamné dans une lettre de S. G. Mgr Bruchési comme un ouvrage grossier, immoral et impie tombant sous les lois générales de l'Index quand l'avocat adversaire se leva et fit retrancher de l'acte d'accusation toute la partie de l'article incriminé dans lequel M. Girard était pris à parti comme auteur de "bouquins de forte haleine", etc., admettant comme fondés les faits avancés par la *Vérité*.

— Alors, s'écria notre avocat, vous admettez que votre client a écrit des romans de forte haleine.

— Oui, oui, répondit modestement Mre Desaulniers, au grand amusement de nos amis.

Le tribunal prit acte de ces admissions qui écourtaient des deux tiers notre article ; il ne restait plus des prétendues injures que le mot *calumetiste*.

M. Weir, croyant peut-être découvrir une noire accusation de franc-maçonnerie dans ce néologisme, se mit en frais d'interroger les témoins à tour de rôle, sur ce point sombre, avec une persistance telle que l'avocat de notre adversaire perdant son sérieux, lui aussi, fut forcé de dire au juge : Son Honneur, nous ne nous plaignons pas du mot *calumetiste*.

Après tout cela, ce serait trop étrange, trop renversant si nous avions, comme l'affirment des confrères, été condamné pour avoir injurié M. Girard.

## Coup et contre-coup

De nouveau nous remercions de tout cœur ceux qui veulent bien nous témoigner de la sympathie à l'occasion du renversant jugement porté contre nous par le juge Weir.

Nous offrons particulièrement nos remerciements à tous ceux qui, pour encourager notre œuvre en ces jours d'épreuves, font un peu de propagande en faveur de la *Vérité*. Si tous les amis de notre journal nous recrutaient chacun un nouvel abonné à \$1.00, nous ressentirions moins durement les coups de la justice humaine.

## A nos nouveaux lecteurs

Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire de la *Vérité*.

Votre nom nous a été donné par un ami comme celui d'une personne capable d'apprécier notre journal et de s'y abonner.

La *Vérité* est dévouée à la défense de la cause catholique et de l'idée française en Amérique. Elle n'a pas la prétention d'être une feuille à nouvelles ; mais elle tient ses lecteurs au courant du mouvement général des idées et des principaux événements dans le monde entier. Elle est absolument indépendante de tout parti politique, de toute coterie. Elle offre une saine lecture aux familles.

Dans le but de vous faire connaître notre journal et de vous être agréable, nous sommes disposés à vous l'expédier gratuitement pendant un mois.

Prix spécial d'abonnement : Un an \$1.00. — Cette réduction n'est accordée que pour la première année, le prix régulier est de \$2.00.

Afin de nous rendre au désir de S. G. Mgr Bégin nous allons travailler à propager l'excellent *Manuel des Parents Chrétiens* de M. l'abbé Mailloux, édition préparée par M. l'abbé D. Gosselin. 65 c. franco, relié.

Voici ce que Mgr Bégin écrivait au sujet de ce livre :

"C'est mon désir formel que Messieurs les curés, vicaires et missionnaires s'emploient avec zèle à le propager dans les paroisses... et engagent fortement les parents chrétiens à y puiser la lumière et la direction dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leurs graves devoirs."

## Le tricolore n'est pas notre drapeau

Le *Pays* fait un crime à M. Henri Bourassa d'avoir déclaré, au cours d'une conférence au *Nomad's club*, que le drapeau tricolore n'était pas le drapeau des Canadiens français, laissant entendre, dit M. Langlois, à ceux qui ont tenté de déchiffrer ses arrières-pensées que nous avions le Carillon-Sacré-Cœur, comme étendard national.

Si M. Bourassa a vraiment fait pareille déclaration, nous l'en félicitons chaleureusement.

M. Bourassa est trop intelligent et trop sérieux, certes, pour ne pas comprendre que le tricolore qui est le drapeau officiel de la France moderne ne peut pas être en même temps le drapeau des Canadiens français, sujets de la Couronne anglaise.

Sans connaître les pensées de derrière la tête de M. Bourassa, nous avons droit de croire que le Carillon-Sacré-Cœur n'est pas pour lui comme pour M. Godfroy Langlois et ses compères en émancipation un odieux épouvantail.

## Si le ridicule tuait

On a remarqué que M. Rodolphe Lemieux, depuis qu'il a cherché à ridiculiser le drapeau national, le drapeau du Sacré-Cœur, se couvre de ridicule chaque fois qu'il ouvre la bouche pour parler en public.

Nous ne voulons que donner deux exemples :

On n'a pas oublié la grande assemblée contradictoire de Saint-Hyacinthe où l'ex-ministre des Postes fut si grotesquement ridicule que ses partisans les plus ardents, ses amis les plus intimes rougirent de lui jusqu'à la plante des pieds.

Plus récemment, le même personnage débitait à Montréal, au sujet de la dé faite libérale du 21 septembre, des énormités telles qu'elles l'auraient infailliblement tué, politiquement parlant, si le ridicule pouvait tuer celui qui s'en couvre d'une couche aussi épaisse.

Mais heureusement pour M. Rodolphe Lemieux, le ridicule ne tue pas son homme.

## La Lutte Antialcoolique

Tous les amis de la tempérance pourront se procurer le nouvel ouvrage antialcoolique du R. P. Doyon, O. P., à la *Propagande des Bons Livres*, à nos bureaux.

L'unité, cartonné en librairie 20 c. ; franco 25 c.

Relié toile, 25 c. en librairie et 30 c. franco.

A son tour la Chine veut goûter du parlementarisme. C'est dans ce but que des Chinois modernes ont organisé une petite révolution, sans oublier la Terreur.

La Chine, comme tant d'autres pays, apprendra que le régime parlementaire est une panacée trompeuse aux maux du peuple.

*No rum, no bum* c'est, dit la *Tempérance*, le motto des membres de l'*Anti-saloon League* aux Etats-Unis.

## Ses grands hommes

Nous les connaissons maintenant les grands hommes du *Pays*, les élus de Godfroy Langlois.

Ils ont nom Verville et Francq. Ce sont eux et eux seuls qui ont les qualités nécessaires et la compétence voulue pour opérer une grande réforme scolaire dans notre province, va sans dire sous la haute et judicieuse direction du directeur du *Pays*, disciple de Jean Macé.

M. Gouin, maintenant les connaît, il n'a aucune excuse de ne pas enrichir le Conseil de l'Instruction publique de ces précieuses recrues.

Après avoir dénoncé la nomination de M. le juge F. X. Lemieux qui a le grand tort de n'être pas radical, M. Langlois s'écrie presque avec un sanglot : " S'il y avait au Conseil un Verville, un Ainey, un Francq ou autres (Langlois, Désaulniers, Laberge sans doute) la cause de l'Instruction publique avancerait rapidement dans cette province. "

Sait-on quels sont les titres de ces messieurs à l'honneur de réformer notre instruction publique.

M. Langlois ne le dit pas, ce n'est pas important cela, sa recommandation doit nous suffire.

Cependant, parions que M. Verville est devenu *graaand* homme, qu'il est devenu *digne* d'entrer au Conseil de l'Instruction Publique, le jour où, à Saint-Jean d'Iberville, il montra cornes et dents, attaquant le clergé et déclarant que l'ouvrier n'avait plus confiance dans le prêtre.

Le citoyen Francq est *graaand* homme, lui, depuis combien de temps ?... c'est le secret de la Loge.

Il est un des élus de Godfroy pour rehausser et renforcer le Conseil, cela est suffisant.

Seule l'humilité a empêché M. Langlois de se désigner lui-même nommé comme un *graaand* homme digne de siéger au Conseil ; il se cache discrètement derrière l'*et cætera* comme derrière le voile d'un Temple.

C'est là que M. Gouin ira le chercher pour former ce grand triumvirat qui doit sauver notre instruction publique mise en grave péril par l'influence qu'exercent nos évêques, au Conseil.

Ce qui horripile M. Langlois, au suprême degré, c'est de voir des libéraux comme MM. les juges Robidoux, Archambault et Martineau refuser carrément d'aiguiller davantage notre système d'Instruction publique vers le laïcisme.

Bien sûr, ce ne sont pas les *grrands* hommes du triumvirat qui se laisseront mener par le bout du nez par des évêques.

La *Correspondance de Rome* rappelle aux catholiques que toutes les sociétés qui s'organisent et se développent en dehors du catholicisme sont contre le catholicisme. Si les Canadiens français pouvaient une bonne fois comprendre ces paroles.

Il vient de se tenir un grand concile arménien à Rome.

Quinze évêques y ont pris part. L'arménien était la langue officielle du concile.

## Comment on prépare l'annexion

Parmi les Américains qui travaillent habilement à préparer l'annexion du Canada aux Etats-Unis, M. Champ Clark, *speaker* de la Chambre basse se distingue visiblement.

Il vient de faire l'hypothèse suivante qui ne manquera pas de faire impression profonde :

" Les habitants des Etats-Unis, dans la proportion des neuf-dixièmes, sont favorables à l'annexion du Canada et j'ose le dire devant n'importe qui. Je suppose que je suis candidat à la présidence des Etats-Unis et que mon programme comporte l'annexion du Canada ; je suppose en même temps que M. Taft est mon adversaire et qu'il combat l'annexion, je remporterais la victoire dans tous les Etats. "

Il nous est assez difficile de faire la part de ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans cette supposition de M. Champ Clark. Tout de même l'idée est lancée.

## Le Saint-Siège et l'Histoire de Mgr Duchesne

Le R. P. Chiaudano ayant écrit une brochure contre l'*Histoire ancienne de l'Eglise* de Mgr Duchesne, le Saint Père a fait parvenir à l'auteur par S. E. le cardinal Merry del Val la lettre suivante :

" C'est avec plaisir que je m'empresse de faire savoir à Votre Paternité que Sa Sainteté a accueilli avec satisfaction un exemplaire de l'opuscule que vous avez publié récemment : *L'Histoire ancienne de l'Eglise de Mgr Duchesne considérée au point de vue de la foi catholique*. "

" Le Saint Père vous remercie donc par mon entremise du filial et pieux hommage et félicite Votre Paternité pour son beau travail qui fera un grand bien, surtout en ouvrant les yeux de ceux qui ne veulent pas voir après tant de lumière. "

## NOUVEAUX CARDINAUX

Voici d'après une dépêche de Rome la liste des évêques qui seraient faits cardinaux au consistoire du 27 novembre :

Mgr S. M. Cor Y Maeljo, archevêque de Valladolid ; Mgr Diomède Falconio, délégué apostolique à Washington ; Mgr A. Vico, nonce papal à Madrid ; Mgr Granito D. Belmonte Pignatelli ; Mgr John M. Farley, archevêque de New-York ; Mgr Francis Bourne, archevêque de Westminster ; Mgr Francis S. Baner, archevêque d'Ohmetz ; Mgr Amette, archevêque de Paris ; Mgr O'Connell, archevêque de Boston ; Mgr Dabillard, archevêque de Chambéry ; Mgr Franz Nagel, archevêque de Vienne ; Mgr de Cabriers, archevêque de Montpellier ; Mgr Bisletti, majordome papal ; Mgr Lugari, Mgr Pompel ; Mgr Brillot, de l'Ordre des Jésuites, et Mgr Van Rossum, des Rédemptoristes.

Le Consistoire en novembre sera le cinquième tenu par le pape Pie X. A la mort de Léon XIII, il y avait 64 cardinaux ; depuis huit ans, Pie X a créé 17 nouveaux cardinaux dont deux sont décédés. Trente des cardinaux qui avaient pris part à l'élection du cardinal Sarlo sont également décédés. Il y a actuellement 22 sièges vacants au Sacré Collège. "

## MERCI !

Nous lisons dans le *Devoir* :

" Nous avons annoncé hier que les propriétaires de la *Vérité* en appelaient de la décision de M. le juge Weir qui les a condamnés à \$1,000 de dommages-intérêts envers M. Rodolphe Girard. Une erreur de rédaction laissait entendre que la *Vérité* aurait insinué que M. Girard avait des affinités avec les loges maçonniques. Or c'est précisément l'interprétation que conteste la *Vérité*. "

Nos confrères ont assez à faire avec les tribunaux sans que nous les jugions nous-mêmes, et nous nous empressons de rectifier cette erreur. "

Nous remercions le *Devoir* de son empressement à nous rendre justice. Ce geste tranche à côté de l'attitude de quelques grands journaux qui ont annoncé avec empressement et au moyen de gros titres la fausse nouvelle inventée par des adversaires, à savoir : que nous avions accusé M. Girard d'être franc-maçon.

## Pour vous Mesdames

Le R. P. C. Doyon, O. P. vient de mettre en brochure toute une série d'articles antialcooliques fort instructifs qu'il a dédiés aux femmes canadiennes, " aux femmes de son pays, afin qu'elles sachent mieux garder l'honneur de nos familles, et la génération de de main saine et vigoureuse, en la préservant de l'alcoolisme sous toutes ses formes. Connaître le danger, ajoute l'auteur dans sa dédicace, est la première condition pour le combattre avec succès. "

Il faut donc lire l'ouvrage antialcoolique du P. Doyon. Dans moins de 200 pages il a entassé une foule de récits intéressants et des renseignements utiles. Voici les titres de quelques-uns des chapitres de cette brochure : *Boissons, Poison ; L'ignorance criminelle ; Le préjugé ; L'hérédité ; La fée verte ; La lutte sociale ; Le rôle de la femme ;* etc.

On peut se procurer l'ouvrage du R. P. Doyon en s'adressant à la *Propagande des Bons Livres*.

L'unité, 25 c. franco, cartonné ; 30 c. franco, relié.

## Pour les économistes

Tous ceux qui s'intéressent aux questions et aux œuvres économiques doivent lire le *Petit catéchisme* de Lefranc sur les *Caissees Populaires*.

Ce petit traité, très méthodique, très clair et très pratique est destiné à obtenir un grand succès. C'est un ouvrage unique, indispensable à l'heure présente.

C'est aussi le premier ouvrage catholique d'économie pratique.

Nul doute qu'il va grandement contribuer à la diffusion des Caissees populaires.

On peut se procurer cet ouvrage à nos bureaux. 10 sous ; 12 sous par la poste.

Vient de paraître, *Pour les Missions, L'Apostolat en Afrique*. C'est un beau volume de 150 pages avec illustrations. En vente au profit des Sœurs Blanches. A la *Propagande des Bons Livres*, à nos bureaux, 25 c. franco.

**PRIX SPECIAL**

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

**EN PASSANT**

**Les sourds-muets et le mal de mer**

Le *Naturaliste canadien* reproduit d'un journal français cette intéressante communication :

" Le Dr Pollak a observé, dans une traversée, que le seul passager n'ayant pas eu le mal de mer était un sourd-muet. Le fait est-il général ? Il viendrait confirmer l'hypothèse que le mal de mer est dû à une irritation nerveuse ayant son siège dans le labyrinthe de l'oreille, qui contient, comme on sait, le sens de l'équilibre (les canaux semi-circulaires, disposés dans trois plans à angle droit les uns par rapport aux autres.)

Il est à noter aussi que les enfants au-dessous de deux ans n'ont jamais le mal de mer. Cette pensée amènerait à croire que ceux qui n'ont pas le mal de mer, et ils sont encore nombreux, sont des infirmes, des êtres incomplets auxquels il manque un sens

Cela rabattrait peut-être l'orgueil de ceux qui, exempts du terrible malaise, regardent avec une pitié blessante leurs compagnons moins heureux. "

Peu après le journaliste parisien recevait la note suivante.

" La réponse affirmative n'est pas douteuse, et le cas observé par le Dr Pollak ne saurait être généralisé. Il y a quelques jours, j'avais occasion de traverser le petit bras de mer qui sépare Pornic de l'île de Noirmoutiers, en compagnie d'une centaine d'écoliers, dont soixante-dix sourds-muets et d'une trentaine environ d'aveugles. La mer n'était que légèrement moutonneuse ; cependant, plus de soixante de ces pauvres infirmes ressentirent assez sérieusement le terrible mal.

Conclusion : les sourds-muets, tout comme les autres mortels, sont sujets au mal de mer."

**La Tripolitaine** " La Tripolitaine, la Cyrénaïque, li sons-nous dans un journal français, au sujet de laquelle a éclaté le conflit italo-turc, appartient à la Turquie depuis 1834.

Autrefois colonie phénicienne, soumise ensuite par Carthage, puis par Rome, Tripoli avait été prise en 1510 par les Espagnols, puis occupée par les Chevaliers de Malte.

La Tripolitaine est assez pauvre, et, sous la domination turque, on a vu le chiffre de son commerce, autrefois plus élevé, tomber à 20 millions de francs.

Elle produit du blé, de l'orge, du tabac, des dattes, des figues de barbarie, des bananes. Son sol est, dit-on, riche en minerais, mais n'a guère été exploité.

Son importance est principalement dérivée de ce fait que Mourzouk, Ghèl et Chalamas sont les points où aboutissent les caravanes des régions du Tchad et de la Nigéria, dans l'Afrique équatoriale française.

La superficie de la Tripolitaine est de 1,051,100 kilomètres carrés ; sa population composée de Berbères, de Turcs, de Juifs, d'Italiens, de Grecs et de Maltais, s'élève à environ un million d'habitants.

**Pauvres jeunes gens** Nous dédions à une certaine catégorie de jeunes gens, ce petit article du *Canado-Américain* :

" Il y a des jeunes gens qui ne s'intéressent à rien. Parlez-leur de littérature ; ils n'ont jamais rien lu. Signalez-leur une petite particularité scientifique ; évoquez devant eux les pages les plus glorieuses de notre histoire, rien ne vibre en eux ; ils demeurent là, passifs, étrangers à tout. Allez avec eux par les plaines et les bois. Efforcez-vous de leur faire comprendre ce qu'il y a de merveilleux dans le jeu de tonalité chaude que détermine le soleil de juin, ce qu'il y a de savamment mélancolique dans un crépuscule d'automne ; laissez la nuit envahir toute la nature et attendez l'heure où l'incombrable multitude des étoiles apparaîtra dans l'espace infini des cieux. Rien, toujours rien. Ce qui est gracieux, ce qui est sublime, ce qui est spirituel, ce qui est profond et ce qui est beau ne les intéresse pas. Ils sont comme un miroir terni où ne vient plus se réfléchir l'image de rien. Observez-les dans la vie de chaque jour. Ils recherchent la compagnie de camarades que distingue la même absence d'aspiration. Avec eux ils s'amuse bryamment si pas toujours honnêtement. Le gros rire, l'abus des boissons, la fréquentation de théâtres qui, pour les satisfaire, devraient être toujours plus libres. Voilà quasi leurs seules distractions et encore quelquefois sont ce les moins coupables. Ah ! que je les plains, ces jeunes gens-là ! "

**L'annonce enchaîne la presse** Dans un bel article le *Journal de Waterloo* dénonce un mal qui ronge la presse :

" On se demande souvent pourquoi la plupart des grands journaux ne prennent guère l'intérêt du peuple, — de ceux qui peinent, qui souffrent et qui, en fin de compte, paient presque toujours les pots cassés — lorsqu'il a à se plaindre des grandes compagnies d'utilités publiques, de ces compagnies au capital fabuleux qui sont toutes, à peu d'exceptions près, des monopoles.

La raison en est toute simple, pour qui connaît le dessous des cartes... et l'appétit vorace de nos grands confrères, et la voici : C'est que le département des annonces et des impressions de ville contrôle le plus souvent la rédaction.

Supposons que le secrétaire de la rédaction reçoive une plainte contre une des grandes compagnies ou contre un grand magasin à rayons et une requête lui demandant de mener telle ou telle campagne qui serait dans l'intérêt général de la population, il est convaincu que ce qu'on lui demande est juste et raisonnable, il se met à l'ouvrage, prépare un article documenté, avec un gros titre sur deux colonnes, il est fier de son œuvre et va l'envoyer à la salle de composition, mais, halte-là ! le gérant du département des "annonces" veille et viendra lui dire : " Es-tu fou ? on ne peut publier cela, mais cette compagnie nous donne des jobs pour \$1,000 ou \$2,000 par année, mais ce gros marchand dépense annuellement \$500 ou \$1,000 et souvent beaucoup plus, en annonces dans notre journal, et tu comprends, il faut les ménager ; c'est notre département qui te donne ton salaire, chaque semaine, et tu ne peux pas l'attaquer à ton pain et ton beurre.

Conséquence inévitable : au panier les plaintes et les requêtes.

Toujours les gros mangeront les petits sous prétexte que l'on ne peut se quereller avec "son pain et son beurre", et les grands journaux continueront à offrir des bénéfices de 100 à 500% sur des parts de mines qui n'existent que sur le papier ; à annoncer des prêteurs

sur gages qui ne sont que de vulgaires usuriers et un fléau aux ouvriers ; à boomer des compagnies dont le capital est majoré, etc., etc.

Que voulez-vous il ne faut pas se battre contre son pain et son beurre. *Primo vivere.*

**Soyons plutôt cultivateurs que bûcheurs**

" Il y a environ un an, dit le *Moniteur*, nous mettions les Canadiens français en garde contre un nouveau genre d'immigration dans la Colombie Anglaise. A cette époque, on ne sait trop pourquoi, un Irlandais, qui n'avait jamais fait preuve d'un grand amour envers nous, faisait du zèle, au milieu des Canadiens français et tentait un effort pour les amener dans la Colombie.

Aujourd'hui, c'est le Canadien-Nord qui fait la même propagande. Cette compagnie s'efforce d'embaucher nos compatriotes pour les entraîner dans ce pays lointain, et, compliment très flatteur, elle veut de préférence des Canadiens français parce qu'ils sont de bons bûcheurs de bois

Voilà ce que l'on gagne à négliger la terre et à vivre dans les moulins ou dans les chantiers. On croit nous adresser des louanges en chantant les gloires du Canadien français, bûcheur de bois.

S'il faut quitter la vieille paroisse, parce que nombreux sont les enfants pour vivre sur la terre paternelle, qu'on aille s'emparer des terres du Témiscamingue et du Nouvel-Ontario. C'est là que le Canadien français vivra à l'ombre du clocher de son église et près de la petite école où les enfants pourront conserver la religion de leurs pères et apprendre à écrire la belle langue française.

N'ajoutons pas foi aux belles promesses que des individus trop intéressés font miroiter devant nos yeux.

Nos compatriotes qui s'en vont sur les bords de la rivière Fraser, dans la Colombie Anglaise, ne peuvent espérer conserver leur religion et leur langue, vu qu'ils seront noyés dans un élément étranger.

Ce n'est pas le moment favorable d'éparpiller nos forces. Groupons-nous de plus en plus afin de faire face aux assimilateurs, c'est le seul moyen de conserver à nos enfants les vertus ancestrales qui ont toujours fait de nous un peuple vraiment religieux. "

**Le père du journalisme jaune** M. Uldéric Tremblay a écrit dans le *Nationaliste* un intéressant article sur Joseph Pulitzer qui vient de mourir et qui était le père du journalisme jaune.

Voici les principaux extraits de cet article :

" Le *New-York World* fut le premier des journaux américains à exploiter la nouvelle à sensation, jour par jour, année après année.

Il fallait un homme comme Pulitzer pour inventer le "journalisme jaune."

Pulitzer était un juif hongrois, venu aux Etats-Unis avec quelques dollars seulement en poche et une ignorance totale de la langue anglaise. Il travailla de ses mains jusqu'à ce qu'il eut acquis beaucoup d'argent liquide et une connaissance de l'anglais que peu de ses compatriotes arrivent à posséder. Devenu propriétaire d'un journal de St Louis, et plus tard com ne propriétaire du *New-York World*, il s'intéressa aux centaines de mille Juifs italiens, polonais, norvégiens, russes et allemands qui débarquaient aux Etats-Unis, chaque année, et qui auraient bien pu continuer à rester étrangers à la circulation des journaux américains. Il fut le premier à attirer leur atten-

tion par des titres flamboyants et par des desseins qui n'avaient pas besoin — ou fort peu — de commentaires écrits. Il accoutuma ainsi un grand nombre d'étrangers à lire l'anglais.

Peu de temps avant la guerre hispano-américaine, Pulitzer s'était aperçu que le "journalisme jaune" était sur le point de subir une crise, et il avait abandonné aux journaux de Hearst le libre champ de la course aux nouvelles tapageuses, quand l'assassinat du président McKinley vint amener le sentiment public contre cette école de journalisme.

Depuis plus de vingt ans, Joseph Pulitzer était affligé d'une complète cécité. Il n'a jamais vu son journal au temps le plus florissant de son barbouillage ; il devait se contenter de se le faire lire jusqu'à la dernière ligne.

Il souffrait en outre d'une dépression nerveuse qui faisait de lui une véritable ruine physique ; et malgré tout, il ne cessa jamais d'être en relations continues avec son journal, même quand il se trouvait à bord de son yacht particulier, à trois mille milles de distance. "

**L'ossuaire de Loigny** A l'occasion des funérailles du général de Charette, le *Petit Patriote* de France donne la description suivante de l'ossuaire de Loigny qui renferme les restes des héros qui versèrent leur sang, à Loigny.

" Voici la crypte : au fur et à mesure que vous y descendez, il semble que vous fouiez la terre sainte, et vous êtes tenté d'enlever vos chaussures pour ne pas troubler le silence mystérieux des tombeaux. Regardez : un sépulcre est fermé, Suis y repose ; l'autre est ouvert à côté... tout à l'heure Charette y viendra... On n'a pas voulu séparer les deux héros...

Et puis avancez ; voici l'immense chambre, c'est-à-dire l'ossuaire où sont amoncelés des bras, des jambes et surtout les crânes des glorieux. Ah ! leurs yeux cavernaux semblent vous regarder encore et dire à tous ces Français qui passent : " Ceux que vous voyez là sont vos pères, et ils ont aimé DIEU et la PATRIE ! Si vous n'êtes pas prêts à faire comme eux, c'est que vous êtes des lâches. "

Et quand vous vous retirez, méditant, rapprochant ces deux dates : 1870 1911... vous avez, je ne sais pourquoi, envie de pleurer de honte..."

**Il y a 221 ans** Le *Te Deum*, écrit l'*Action Sociale*,

dont les accents joyeux faisaient vibrer les voûtes de la cathédrale de Québec, dimanche, le 5 novembre dernier, lors de la cérémonie du Sacre de Sa Grandeur Mgr Mathieu, nous rappelait celui chanté avec non moins d'entrain par nos aïeux, deux cents vingt et un ans auparavant, le 5 novembre 1890.

Les Québécois d'alors ne venaient pas remercier Dieu d'avoir choisi un des leurs pour en faire un apôtre ; ils clamaient leur reconnaissance pour la grâce signalée dont ils venaient d'être l'objet. En effet, Phipps, qui s'était vanté en quittant Boston, de prendre Québec, et de faire passer le Canada sous la domination du roi d'Angleterre venait de prendre le large précipitamment pour empêcher ses vaisseaux d'être coulés par les artilleurs canadiens, dirigés par les fameux frères Lemoyne, S. Hélène, Maricourt et Bienville.

Aussitôt que la population, massée sur les remparts, eut vu les dernières voiles ennemies disparaître derrière la Pointe Lévis, elle courut à la cathédrale, remercier Dieu d'une si insigne faveur.

COMME AU TEMPS DES APOTRES

Mgr l'Archevêque de Montréal, écrit la Croix, montre une grande sollicitude aux Ruthènes. Il leur a donné un prêtre de leur rite et leur a permis de se réunir dans la chapelle des Franciscains pour y suivre des exercices religieux en ruthène, en attendant qu'ils aient une église.

Nous nous réjouissons de l'heureux sort des catholiques ruthènes. Dans les nouvelles provinces de l'Ouest canadien ils sont traités avec les mêmes égards, la même justice.

Combien nous souhaitons voir nos compatriotes être traités de pareille façon partout où ils s'établissent dans Ontario et les Etats-Unis.

Dans notre province, dans le Manitoba, les Ruthènes sont traités comme on savait traiter les chrétiens au temps des apôtres, et encore une fois, nous en sommes heureux.

Nous devons réclamer que les nôtres établis aux Etats-Unis et dans Ontario et qui forment des groupes soient servis par des prêtres de leur langue.

Les catholiques de langue française ont des droits acquis en Amérique.

Ils devraient pour le moins être traités avec autant de justice et d'égards que les immigrants ruthènes.

JUSTIN.

L'Union Régionale de Montréal

A Montréal, tout comme à Québec, notre jeunesse catholique a organisé une Union régionale.

Les officiers sont: Président, M. Anatole Vanier; conseillers: MM. Hervé Roch, Ch. Ed. Lavergne, Gustave Lacasse, Jean Masson, Maréchal Nantel et Eugène Courtois.

Cette Union fait partie de l'A. C. J. C.

La Revue du Monde Ancien et Nouveau, sommaire du 1er et 15 novembre 1911: Mgr Lafleche et Mgr Tascheureau, Arthur Savaète; La Restauration et le Saint-Siège (Suite), Abbé Férét; Une promenade dans les propriétés de La Fontaine (Suite), Aug. Barbier; L'Université Laval et les Jésuites, Jones, S. J.; Les Brulots anglais devant l'île d'Aix (Suite), Commandant Silvestre; L'Alsace-Lorraine de Bismarck, devant l'Histoire et la Diplomatie (Suite), Baron Bonnal de Ganges; Féministes d'autrefois (Suite et fin), Théodore Joran; La question scolaire au Nord-Ouest Canadien (Suite et fin), Arthur Savaète; Le jardin d'Allah de Robert Hichens, traduit de l'anglais (Suite), Vte M. du Fresnel; Le clocher lorrain, André Soriac; Etudes littéraires contemporaines.

Bas les masques, petite brochure antimaçonnique du R. P. Couët qu'il faut lire et propager.

En librairie 5 sous; 7 sous par la poste; la Propagande des Bons Livres, à nos bureaux.

Nous prions tous les retardataires de vouloir bien se mettre en règle avec l'administration.

Cas de sorcellerie

Enfin voilà l'apparition du bon petit roman canadien à cinq sous.

Il a été imprimé à l'Action Sociale et a pour auteur Jean de la Glèbe.

L'auteur dans des pages pleines de verve, dans un style simple et de terroir raconte une bonne histoire canadienne empruntée à la vie de nos paysans.

Il y a de tout là dedans, un peu d'amour, des scènes canadiennes, des portraits de paysans types, un cas de sorcellerie, et surtout en guise de morale une bonne leçon d'hygiène.

Le tout est illustré par des gravures humoristiques.

C'est un ouvrage populaire et qui mérite d'être propagé parmi nos cultivateurs qui y trouveront tout en se créant au coin du feu des renseignements judicieux et fort instructifs.

Le Diable est aux vaches ou Un cas de sorcellerie se vend très bon marché. L'exemplaire en librairie 5 sous; par la poste 8 sous.

Prix spécial à la douzaine et au cent. On peut se procurer cet ouvrage à nos bureaux.

NOTRE DÛ

Nous envoyons actuellement des comptes à nos abonnés retardataires. Nous espérons que tous s'empresseront de nous faire parvenir notre dû.

La Vérité n'a, comme moyen d'existence, que le seul revenu des abonnements. Si tous ceux qui ont souscrit à notre journal payaient régulièrement, nous pourrions faire face assez facilement à toutes nos dépenses. Malheureusement il nous est toujours dû une somme fort importante. Nous sommes bien déterminés cette année de faire la perception de tous les arrérages.

Que tous nos abonnés jettent donc un petit coup d'œil sur l'inscription au bas de leur adresse, et s'ils nous doivent, nous les prions de ne pas nous obliger à leur envoyer une note.

Nous tenons aussi à rappeler que l'abonnement est payable d'avance.

On comprendra facilement que ce n'est pas juste de nous laisser supporter, seul, un an d'avance, tous les frais de publication de notre journal.

La Sainte Vierge d'après l'Evangile, ouvrage canadien fort instructif à propager. Véritable catéchisme de la dévotion à Marie Nouvelle édition 10 c. franco à La Propagande des Bons Livres, Bureaux de la Vérité.

Demandez Un cas de sorcellerie ou Le diable est aux vaches; par la malle 8 sous.

La Propagande des Bons Livres, bureaux de la Vérité.

Voulez-vous devenir un apôtre des Caisses Populaires, lisez et faites lire le Catéchisme de J. P. Lefranc. 10 sous en librairie; 12 sous par la malle.

Tous ceux qui s'occupent des œuvres économiques doivent lire le Catéchisme des Caisses Populaires de J. P. Lefranc.

A lire et à propager un bon petit roman canadien à cinq sous.

Nous prions tous ceux qui jugent notre œuvre bonne, utile et digne d'encouragement de nous faire parvenir les noms des personnes de leur connaissance qu'ils croient susceptibles de s'abonner à la "Vérité."

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la Vérité par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

La Croix noire

Par ordre de S. G. Mgr l'Archevêque, les statuts et règlements de la Société de Tempérance de la Croix Noire viennent d'être publiés en brochure.

Ces règlements et statuts deviennent obligatoires pour toutes les sociétés de tempérance du diocèse.

On peut se procurer cette petite brochure à notre librairie.

L'unité 10 sous. Prix spéciaux à la douzaine et au cent.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

(: o :)

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Le Bonheur des familles.

Guide pratique sur le mariage, l'état religieux ou le célibat. 60 cts relié franco.

Apostolat en Afrique.

En vente au profit des œuvres des Sœurs Blanches d'Afrique. 20 cts en librairie, 25 cts franco.

Assurances, par Jos. T. Chenard.

Connaissances utiles à tous sur l'assurance, principalement aux sollicités. 150 pages, relié en toile.

En librairie \$1.00 — Franco \$1.05.

La Croix Noire.

Statuts et règlements de la société de tempérance pour le diocèse de Québec. 10 sous l'unité.

Un Cas de Sorcellerie (ou le diable est aux vaches) par Jean de la Glèbe.

Petit roman canadien. 5 sous en librairie; 8 sous par la poste.

Le Frère Didace Pelletier, récollet, par le R. P. Odoric M. Jouve, O.F.M.

Magnifique ouvrage historique, très documenté et illustré. 450 pages. En librairie 75 cts — Franco 85 cts.

Le Catechisme des Caisses Populaires par J. P. Lefranc.

10 cts en librairie; 12 cts franco.

Le Catholique d'Action par le R. P. Palau, S. J.

En librairie 15 cts; franco 20 cts.

La Première Canadienne au Nord-Ouest, par l'abbé G. Dugas.

Une belle et intéressante page d'histoire canadienne et qui vaut n'importe quel roman.

En librairie 5 cts; franco 7 cts.

Le Respect humain.

Petite brochure illustrée. 3 cts franco l'unité; 80 cts la douzaine franco.

La Sainte Vierge d'après l'Evangile, par M. l'abbé N. Cinq Mars.

Ouvrage hautement recommandé par les évêques.

Parfaitement adapté pour le mois de Marie. 127 pages. 10 cts franco.

Neuvaine du Saint Esprit, par l'abbé D. Gosselin.

3 sous franco.

Livres pour tous

EN 1815. Ernest Daudet.

APRÈS L'OPTION (Roger Duguet).

ALAIN ET VANNA. M. Reynès Monlaur.

Edition populaire très bien illustrée. En librairie l'unité 25 cts, franco 30 c.

CŒUR MAGNANIME, Rose de Provence.

Roman canadien, 20 c. en librairie 25 c. franco.

La lutte antialcoolique. Simples articles par le R. P. Doyon, O. P.

Cartonné 20 cts en librairie 25 cts franco.

Toile 25 cts en librairie 30 cts franco.

Bas les Masques

Etude antimaçonnique par le R. P. Couët, O. P.

6 sous franco.

Aux Vieux Pays.

Impressions et souvenirs de voyage par l'abbé H. Cimon.

60 sous franco.

Vie de Sainte Rita de Cascia.

10 cts en librairie; 12 cts franco.

DIVERS

A LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ RÉVÉLÉE, abbé A. Magnan..... 25 cts

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA, J. P. Tardivel..... 10 cts

NOTES DE VOYAGE, J. P. Tardivel..... \$1 00

MÉLANGES II J. P. Tardivel, 1.00

MÉLANGES III " 75 cts

VIE ET TRAVAUX DE J. P. TARDIVEL, Mgr Fèvre. 55 cts

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA, R. P. Alexis. 12 cts

LA FOI DE NOS PÈRES, Mgr Gibbons..... 40 cts

RECTIFICATION DU VOCABULAIRE, H. Roulland. \$1 10

SOUS LES PAS DE JEANNE D'ARC..... 18 cts

LE MANUEL DU CITOYEN CATHOLIQUE. . . . . 10 cts

La Propagande des Bons Livres Bureaux de la "Vérité" près Québec